



Dette rachetee par une autre societe

Par **evanhayden**, le **07/10/2015** à **02:25**

Bonjour, nll y a deux ans nous avons acheté une voiture par la diac. Mon concubin venait de créer sa société et je n'avais aucun revenus. Le prêt nous a été accordé à ma grande joie mais aussi à ma grande stupéfaction. nAu bout d'un an mon concubin n'a toujours pas pu ouvrir sa société et nous n'avons que le rsa donc très difficile de rembourser le prêt. Ainsi nous nous sommes fait saisir la voiture. Et la diac nous réclamait une somme exorbitante. Une décision a été rendue par le tribunal après la vente aux enchères de la voiture. a la date d'aujourd'hui une société m'a contacté me stipulant qu'il avait racheté la dette à la diac. nJe ne refuse pas de payer mais au vu de mes finances je ne peux payer que 100 e par mois. Ce qu'ils refusent en me parlant d'intérêts. Je leur ai dit dans ce cas je ferai un dossier de surendettement ils m'ont dit il ne sera pas accepté. Ils m'ont dit on fera une saisie sur le rsa. Ont-ils le droit ? Je suis paumée. J'ai deux enfants à charge et mon conjoint cherche activement un emploi. nAidez-moi s'il vous plaît car je ne sais quoi faire. nMerci à tous.